

Bulletin d'information CDCA n° 11

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Dans ce numéro...

Édito - Parole d'un membre
L'implication des Associations - La CFPPA et La CFHI
Veille Juridique - Organisation



ÉDITO

En application des textes, les vice-présidents élus tous les 3 ans en formation plénière, procèdent au sein de leur formation respective (personnes âgées ou personnes handicapées), à un appel à candidatures pour constituer leur bureau composé de 6 membres (dont le vice-président).

Notre particularité est que les deux bureaux se réunissent avec leur ordre du jour respectif en un bureau plénier.

Cette complémentarité de profils, compétences et expériences est bénéfique pour mieux informer les membres et répondre à la complémentarité des commissions.

Ces dernières, composées de membres bénévoles dévoués qui croient fermement en la force du collectif pour faire évoluer notre aide et notre soutien aux personnes en difficulté.

Les commissions (commission Avis, commission Prévention-autonomie-Semaine-bleue, commission Enfance et scolarité, commission Communication) sont ouvertes à tous les membres et aux seuls membres. Chaque pilote fixe les dates de réunion.

Les vice-présidents président les commissions et assurent la coordination et la mise en œuvre des décisions prises par le bureau du CDCA.

Ils en sont les porte-parole du CDCA auprès du Président du Département.

Une chargée de mission organise la mise en œuvre des réunions (convocations, visio-conférence...) et rédige les comptes rendus.

Dernièrement notre bureau a constitué deux sous-groupes (Bien vivre à domicile et Bienveillance) au sein de la commission Prévention-autonomie.

Il est souhaitable que nous soyons plus nombreux à réfléchir et nous vous invitons donc à participer aux commissions.

Venez partager notre enthousiasme, apporter votre expertise et expérience à cette solidarité humaine.

Le bureau du CDCA34



APEDYS Hérault



LA PAROLE EST À FABIENNE MIRAMAND

Votre parcours et votre engagement :

Après des études en mathématiques (doctorat à Montpellier), professeure certifiée, j'ai enseigné de 1982 à 2011 en collège et en lycée, dans l'Hérault, l'Oise, le Bas-Rhin et l'Aube.

Syndiquée à la CFDT dès 1982, mon engagement y a pris de l'importance à partir de 1997 dans l'Aube (élue dans les conseils d'administration des établissements scolaires, secrétaire syndicale du SGEN Aube). Adhérente à l'association APEDYS France, puis APEDYS Marne, j'ai ensuite contribué, en 2010, à la création d'APEDYS Aube dont je suis devenue présidente de 2013 à 2018. Dans ce cadre j'ai assisté des parents en CDAPH. En 2010, j'ai suivi un stage à l'INS HEA* sur la scolarisation, dans le second degré, des élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des troubles des apprentissages associés.

Par ailleurs, je me suis investie à la MAIF en tant que militante de 2012 à 2018.

A Saint André de Sangonis depuis Juin 2019, après l'épisode COVID, j'ai créé l'association APEDYS Hérault, et j'ai rejoint la CFDT Hérault.

Membre du 3ème collège du CDCA, c'est à ce titre que je participe, en tant que pilote, à la commission Enfance et scolarité.

Quel rôle doit jouer pour vous le CDCA ?

Dans le cadre des missions du CDCA, je souhaite apporter ma connaissance relative aux enfants et adultes DYS dans l'optique d'améliorer la prise en charge, le suivi et l'inclusion de ces personnes car, si de nombreuses actions sont d'ores et déjà possibles, il reste encore beaucoup d'amélioration à apporter pour une réelle inclusion scolaire et professionnelle. Faire remonter des informations du terrain me semble important pour que le CDCA puisse intervenir au mieux des intérêts des personnes concernées et faciliter ainsi les actions menées par les associations.

**INS HEA (nouveau sigle INSEI) Institut National Supérieur formation et recherche
Handicap et Enseignements Adaptés.*

AFMTELETHON



L'historique de l'association

En 1958, une poignée de parents révoltés contre l'ignorance et l'impuissance de la médecine et de la science face aux maladies neuromusculaires qui touchent leurs enfants, décident de créer l'Association Française pour la Myopathie (AFM).

Les premières victoires de l'Association :

En 1969, les myopathies sont prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale.

En 1972, L'AFM introduit les premiers fauteuils roulants électriques en France et se bat pour leur prise en charge par la Sécurité sociale (1977).

En 1981, l'AFM crée son premier conseil scientifique, le début d'un partenariat inédit entre les malades, les chercheurs et les médecins.

En 1986, un jeune chercheur annonce, lors du deuxième colloque scientifique organisé par l'Association, la découverte du gène responsable de la myopathie de Duchenne. Cette découverte sera déterminante pour l'AFM qui décide de faire de la recherche génétique le fer de lance de son action pour guérir.

L'AFM se bat alors pour faire reconnaître des maladies délaissées par les pouvoirs publics et mal connues des médecins et des chercheurs.

Nos missions :

Guérir les maladies neuromusculaires, des maladies rares, évolutives, lourdement invalidantes, c'est la mission prioritaire de l'Association. Pour atteindre son objectif, l'AFM-Téléthon a fait le choix de mener une stratégie d'innovation et d'intérêt général qui bénéficie à l'ensemble des maladies rares et à des maladies plus fréquentes.

Aider, en réduisant les situations de handicap générées par la maladie. C'est aider les malades et les familles à réaliser leur projet de vie, en attendant les traitements.

AFMTELETHON



Communiquer. Depuis toujours, la communication est considérée par l'AFM-Téléthon comme un outil indispensable et primordial au service de son combat. La mission Communiquer vise à améliorer la connaissance sur les maladies rares, longtemps ignorées, encore méconnues, partager et expliquer les avancées de la recherche et les progrès thérapeutiques

Ses objectifs pour le CDCA

Au niveau départemental, notre délégation 34 a pour mission de revendiquer, porter le plaidoyer des familles touchées par la maladie auprès des instances politiques territoriales. C'est dans ce contexte que nous participons aux travaux du CDCA avec comme priorité absolue une amélioration de l'accès à l'aide humaine pour les personnes en situation de grande dépendance.

Quel rôle doit jouer le CDCA

Lieu d'échanges avec l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans le champ du handicap et de l'autonomie, le CDCA doit être une force de proposition à destination des politiques et des institutions pour une amélioration des conditions de vie des personnes en perte d'autonomie. Favoriser les actions en faveur des objectifs de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.



*Rédigé par le Président de
AFMTELETHON
Xavier PETITJEAN*



La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) de l'Hérault a pour objectif de développer une politique de prévention innovante, à destination des personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à domicile, et de leurs aidants.

Elle a été mise en place par la Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015. Abondée par la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie (CNSA) elle est présidée par le Président du Conseil départemental de l'Hérault avec une vice-présidence assurée par l'agence régionale de santé (ARS).

Les orientations de son programme de prévention à domicile sont actées avec l'ensemble des membres de droit de la CFPPA Hérault, trois fois par an. Ses crédits interviennent en complément des prestations légales ou réglementaires, et constituent un levier de développement pour les actions de prévention.

Chaque année, la CFPPA soutient financièrement des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes de 60 ans et plus, et de leurs aidants dans l'Hérault.

Elle peut également intervenir sous conditions auprès des personnes de 60 ans et plus vivant à domicile, pour une aide financière aux équipements techniques qui favorisent le maintien à domicile et préviennent la perte d'autonomie.

Santé, bien être, lien social, numérique, cadre de vie et accompagnement des aidants, la liste des actions collectives soutenues par la CFPPA est disponible en ligne : <https://jeparticipe.herault.fr/page/les-projets-retenus>

Le CDCA est représenté par un membre désigné par la formation plénière, il participe aux trois rencontres annuelles de l'instance.

La Conférence des financeurs dans sa formation habitat inclusif (CFHI) est chargée de définir un programme coordonné de financement des habitats inclusifs avec l'ensemble des membres de droits. Dans l'Hérault, la CFHI mise en place le 10 décembre 2020 est présidée par le Président du Département de l'Hérault, Kléber Mesquida, avec une vice-présidence assurée par l'agence régionale de santé (ARS).

Elle a un rôle de coordination des acteurs pour la mise en place d'une stratégie territoriale partagée et pour l'identification et le développement de projets.

L'habitat inclusif est destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux personnes en situation de handicap qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes.

L'occupant peut être propriétaire ou locataire (y compris dans le cadre d'une colocation ou d'une sous-location avec l'accord du propriétaire). Les caractéristiques fonctionnelles de l'habitat inclusif doivent prendre en compte les spécificités et les souhaits des habitants, afin de leur assurer la meilleure accessibilité possible et de favoriser leur autonomie et leur participation sociale. Il doit également permettre l'utilisation d'un ou plusieurs locaux communs, en son sein ou à proximité. En plus du local commun, l'habitat inclusif peut disposer d'un espace extérieur et/ou un équipement en commun, également destinés à la mise en place du projet de vie sociale et partagée.

L'habitat doit préserver l'intimité, favoriser le vivre ensemble et doit être compatible avec le contenu du projet de vie sociale et partagée, notamment avec les activités de convivialité.

L'habitat inclusif est un logement ordinaire dans un environnement partagé et aménagé pour permettre la vie individuelle de chaque habitant et leur vie sociale et partagée, le « vivre ensemble », à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat.

Les projets retenus par la CFHI pour le département de l'Hérault sont consultables en ligne : <https://jeparticipe.herault.fr/dialog/les-projets-cfhi>

Le CDCA est représenté par un membre désigné par la formation plénière, il participe aux trois rencontres annuelles de l'instance.

VEILLE JURIDIQUE

Le service civique Solidarité Seniors

Le Service Civique est un dispositif public lancé en 2010 permettant aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les porteurs de handicap) de consacrer 6 à 12 mois à des missions d'intérêt général dans des structures associatives, mutualistes ou publiques.

Le jeune bénéficie d'une couverture sociale et est indemnisé à hauteur de 619€/mois, pris en charge à 80% par l'Etat. Cette mission est accompagnée d'un dispositif de tutorat, de formations et d'accompagnement des jeunes dans leur projet d'avenir.

La mobilisation du Service Civique Solidarité Seniors a été lancée en 2021. Elle est portée par l'association nationale pour le développement du service civique solidarité seniors (AND SC2S), présente sur tout le territoire.

L'objectif de ce dispositif est de lutter contre l'isolement social des personnes âgées et renforcer les liens intergénérationnels. Ces missions spécifiques répondent également à quatre grands enjeux nationaux :

- **Rompre l'isolement**
- **Aider à bien vieillir**
- **Promouvoir les métiers du Grand Âge**
- **Développer durablement la solidarité**

VEILLE JURIDIQUE

Depuis 2021, de nombreuses structures associatives, établissements médico-sociaux ou encore collectivités territoriales ont fait confiance à des jeunes en service civique pour développer des missions variées : visites à domicile, animations collectives santé bien être, accompagnement en extérieur...permettant ainsi aux seniors de renforcer leurs liens sociaux mais également aux jeunes de découvrir les métiers du Grand Âge et ainsi offrir d'éventuelles nouvelles vocations.

Le rôle de l'association AND SC2S est notamment d'accompagner les structures dans la définition des missions du service civique et aider au recrutement des jeunes, de mettre à disposition un socle commun de formations, d'assurer une dynamique d'animation territoriale avec l'ensemble des structures et éventuellement d'aider au financement de l'indemnisation mensuelle.

A ce jour, 571 missions sur le territoire de la région Occitanie sont recensées, à mi-parcours du bilan 2024-2025, pour le département de l'Hérault : 66 jeunes ont intégré le dispositif et au total près de 1.000 seniors ont bénéficié de leur accompagnement.

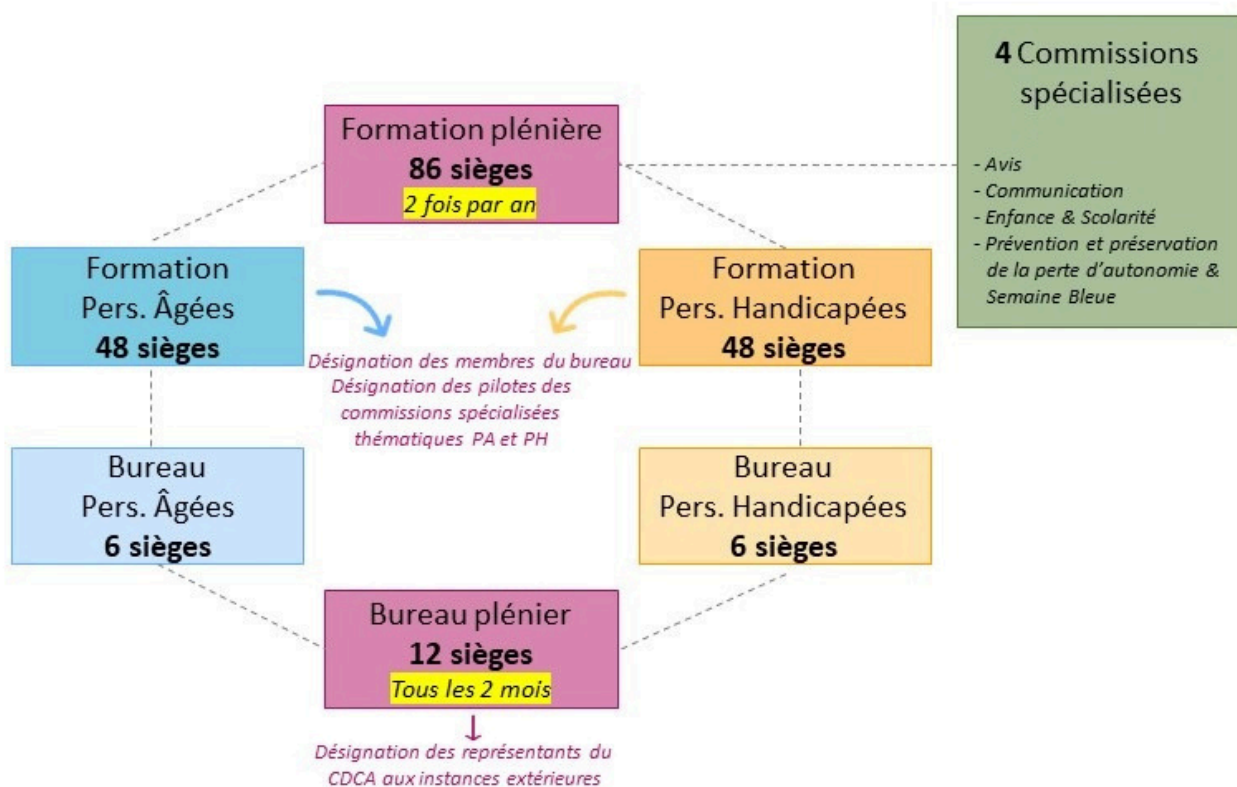
Le service civique solidarité seniors n'a pas pour objectif de remplacer les professionnels du secteur du médico-social mais permet aux structures de proposer de nouveaux temps d'accompagnement, de soulager leurs collaborateurs et mettre en valeur leurs métiers.

Les missions ouvertes au recrutement sont consultables sur la plateforme dédiée : <https://www.sc-solidariteseniors.fr/carte-de-missions/>

Les représentants de l'association reste disponibles pour les membres du CDCA qui seraient intéresser par les missions de services civiques pour leurs associations ou structures.

VOTRE CDCA

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) est une instance départementale consultative. Elle est présidée par le président du conseil départemental et composée de représentants des usagers issus du milieu associatif et syndical, des institutions et des professionnels. Le CDCA a pour objectif de renforcer la démocratie participative au niveau local et faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les personnes et leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les professionnels du secteur de l'âge et du handicap.



La commission communication diffusera régulièrement une lettre d'information autour du sommaire qui vous est présenté au début de celle-ci.

Si vous avez des idées ou des informations, n'hésitez pas à nous les communiquer en envoyant un message sur l'adresse du CDCA.

Le comité de rédaction est composé de membres de la commission communication et de Magali Raynaud Gauci. Le responsable de la publication est la commission communication avec validation en bureau du CDCA.

La diffusion est adressée en interne aux membres du CDCA³⁴, aux Élus du Conseil Départemental et aux CCAS départementaux



cdca@herault.fr



<https://mda.herault.fr/1369-cdca.htm>

